



FRACTION

Lola ARTIGAO

Tom BELLION

Lucien MAX

Annette WILLEMS-KIRSCH

Administration communale de Schengen
Collège des Bourgmestre et Échevins
75, Wäistrooss
L-5440 REMERSCHEN

Commune de Schengen, le 15 novembre 2024

***Transmis par courriel
et par voie postale***

Objet : QUESTION ECRITE BZ#14 | 2024

Monsieur le Bourgmestre,
Messieurs les Échevins,

Les conseillers communaux de la fraction « Besser Zesummen » ont le plaisir de vous soumettre en annexe la

**question écrite BZ#14 | 2024
concernant notre projet de résolution BZ#14|2014
introduit le 23 aout 2024
et relatif à l'allocation de subsides scolaires**

tout en priant le Collège des Bourgmestre et Échevins d'y répondre dans les plus brefs délais et de la porter à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal.

Dans cette attente nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Pour la fraction « Besser Zesummen »

Tom BELLION
Conseiller communal



QUESTION ECRITE BZ#14 | 2024

[introduite par la fraction « Besser Zesummen » le 15 novembre 2024]

**concernant notre projet de résolution BZ#14|2014
introduit le 23 aout 2024 et relatif à l'allocation de subsides scolaires**

Monsieur le Bourgmestre,
Messieurs les Échevins,

La participation citoyenne nous tient beaucoup à cœur. Voilà pourquoi nous avons consenti à reporter le vote de la résolution en question pour permettre au collège échevinal de saisir la commission scolaire et la commission des finances pour avis.

Dans ce contexte nous nous permettons de vous poser les questions suivantes :

Quant à la commission scolaire :

1. Le collège échevinal a-t-il saisi la commission scolaire pour avis ?
2. Dans l'affirmative, quand est-ce que ce point figurait-il à l'ordre du jour de cette commission ?
3. Le président de ladite commission avait-il pris soin de joindre à l'invitation le texte entier de la résolution proposée ?
4. Quel est l'avis de la commission scolaire ?
5. Le conseil communal peut-il disposer de la partie du rapport de la commission scolaire qui retrace les débats y relatifs et l'avis finalement émis ?

Quant à la commission des finances :

1. Le collège échevinal a-t-il saisi la commission des finances pour avis ?
2. Dans l'affirmative, quand est-ce que ce point figurait-il à l'ordre du jour de cette commission ?
3. Le président de ladite commission avait-il pris soin de joindre à l'invitation le texte entier de la résolution proposée ?
4. Quel est l'avis de la commission des finances ?
5. Le conseil communal peut-il disposer de la partie du rapport de la commission des finances qui retrace les débats y relatifs et l'avis finalement émis ?

Avec nos salutations respectueuses.